



**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

VU le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985, modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991 instituant un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître-Formateur (CAFIPEMF)

VU l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant les modalités d'organisation de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître-Formateur (CAFIPEMF)

VU le procès-verbal établi par le jury académique en date du 26 mai 2021, au titre de la session 2021

ARRETE

Article 1 : sont déclarés admis au titre de la session 2021 du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF), les Instituteurs et les Professeurs des Ecoles de l'académie d'Aix-Marseille dont les noms suivent :

Civilité	NOM	PATRONYME	PRENOM
Mme	BARBERO DELVALLE	DELVALLE	Sandra
Mme	BENITAH	BENITAH	Alice
Mme	BOEHRINGER	BOEHRINGER	Nadine
Mme	BOULANGER	BOULANGER	Chrystelle
Mme	CARLE	PEREZ	MARYLINE
Mme	CAUVIN	CAUVIN	Virginie
Mme	CHAUVIN	CHAUVIN	Sabrina
Mme	CHIAVASSA	CHIAVASSA	Béatrice
Mme	DE ARBUES MOREIRA	HURMEL	EMELINE
Mme	DEL GUIDICE	CATRY	ALBANE
M.	DEMORY	DEMORY	Jean Philippe
Mme	DOLLINGER	DOLLINGER	SANDRINE
Mme	ESCANDE	MORENO	Katia
Mme	FLAVEN-DAUVERGNE	FLAVEN-DAUVERGNE	Magali
Mme	FONTANINI-NGUYEN	FONTANINI	LINE



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mme	GENGE	GENGE	ALICE
Mme	GHIO	DUFFES	AUDREY
Mme	GONNORD	GONNORD	Claire
Mme	GUES	GUES	Alexandra
Mme	HUE	HUE	AGNES
Mme	ITALIANO	ITALIANO	SONIA
Mme	JADOT	PEPOZ	SANDRINE
Mme	JAILLE	JAILLE	Florence
M.	KIMPE	KIMPE	Laurent
Mme	LION	NEGREL	PAULINE
Mme	MARSILIO	MARSILIO	EMILIE
Mme	MASSONI	MASSONI	Johanna
Mme	MICHEL	PIERRAT	JULIE
Mme	MOSDALE	MOSDALE	JOYCE
Mme	PRUNETA	BONNARD	Audrey
Mme	RECART	FRANCOUL	CELINE
Mme	ROSSI-FA	ROSSI-FA	Delphine
M.	ROSTAN	ROSTAN	QUENTIN
Mme	SCOTTO DI FASANO	SCOTTO DI FASANO	Lisa
Mme	SEGOND	LABOURE	Hélène
Mme	SUIRE	DA SILVA OLIVEIRA	EDITH
Mme	TELMONT	TROUVE	CHRISTINE

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille, et les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes Alpes et de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 26/05/2021

Bernard BEIGNIER
Pour le recteur et par délégation
L'administrateur civil hors-classe
Secrétaire général de l'académie
Gérard MARIN